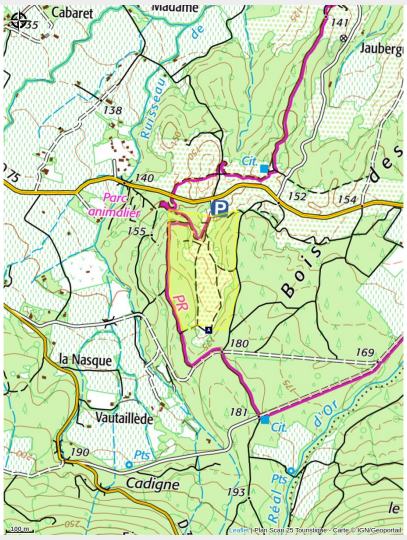
Parcours de la Nasque

CC COEUR DU VAR





Le parcours emblématique de la Nasque, à Gonfaron, est un site idéal pour la pratique de 3 disciplines extérieures officielles de tir à l’arc.

Infos pratiques

Pratique : Tir à l'arc

Type : Tir à l'arc

Thèmes : Faune, Flore, Lac / Rivière / Cascade

Description

Aire de départ : Parcours de la Nasque, RD75 Route des Mayons
Coordonnées GPS : 43°19’08.0"N 6°19’18.9"E

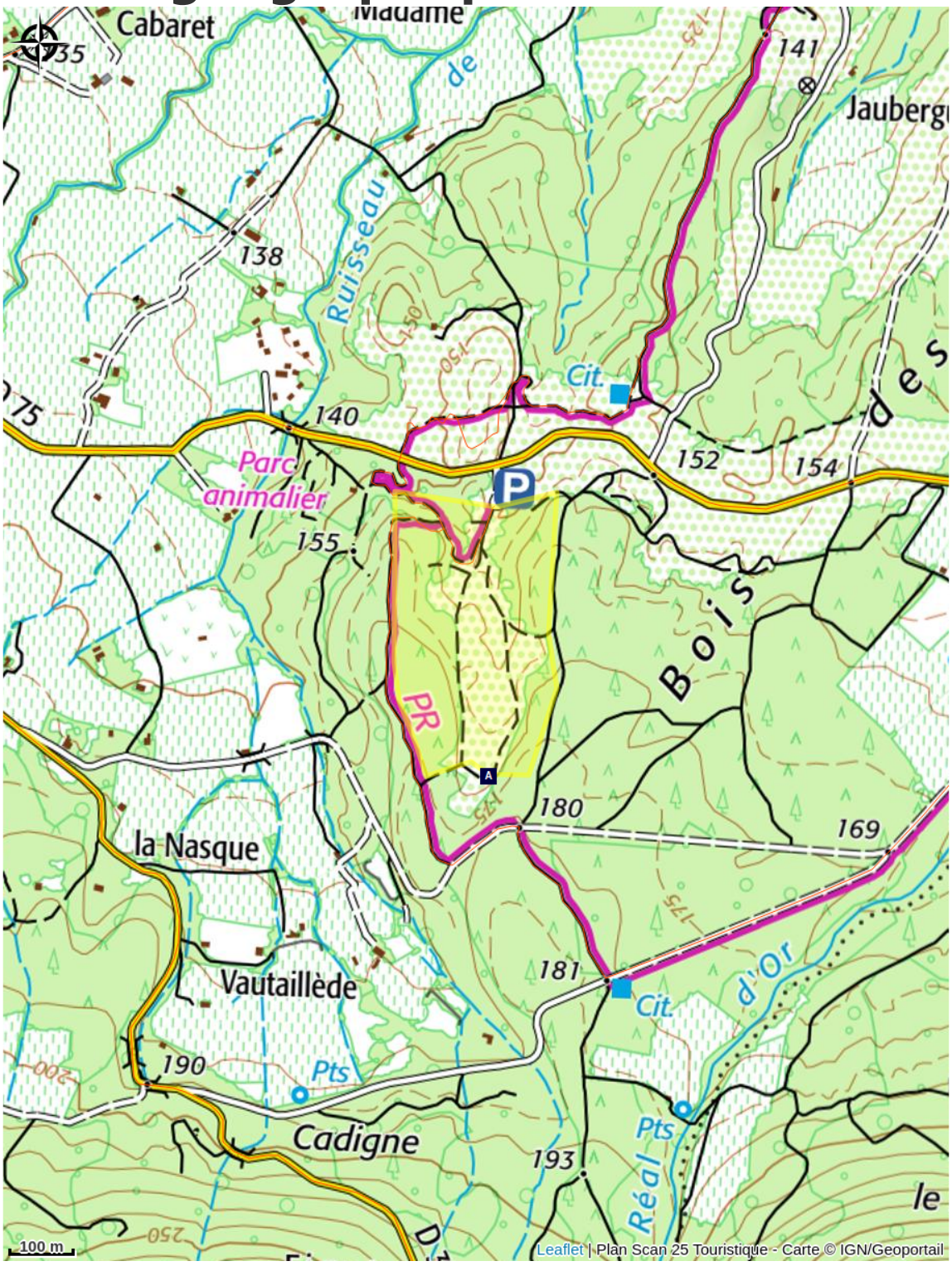
Facilement accessible et proche du village de Gonfaron, ce site, d’une superficie de 6 ha, vous permet de découvrir deux parcours nature d’environ 1,5 km (sentiers et pistes boisées) dans une végétation typiquement méditerranéenne. Chaque boucle compte 24 cibles et se réalise en 1 h 15 environ (distances de tir en accord avec les règlements de la pratique).

Vous découvrirez ainsi la flore varoise, avec ses odeurs caractéristiques surtout au printemps, et vous aurez peut-être la chance de voir un animal s’abreuver dans les cuvettes rocheuses du site.

Discipline olympique, le tir à l’arc est un sport de précision et de concentration dans lequel les compétiteurs (archers) tentent de tirer leurs flèches au centre d’une cible avec leur arc.

Cette discipline se pratique à partir de 7 ans.

Situation géographique



Toutes les informations pratiques

⚠ Les recommandations

Pas de pratique sans encadrement sauf pour les licenciés de la fédération : prendre contact avec le club de tir à l'arc de Gonfaron «Les archers de Saint Quinis» : arcgonfaron@gmail.com ou 06 62 90 33 30, afin qu'il puisse mettre en place les cibles et les mesures de sécurité qui s'imposent pour une pratique dans les règles de l'art.

- Pas de toilettes ni de point d'eau sur le site hormis pour les compétitions et les journées d'animation.
- Pour rappel, le code de la sécurité intérieure interdit le port et le transport d'une arme de catégorie D (dont font partie les arcs) sans motif légitime. Une licence fédérale en cours de validité est nécessaire.
- La veille de votre activité, pensez à consulter la météo locale.
- Les enfants sont sous la surveillance des parents ou des accompagnants respectifs.
- Respectez les indications de passage. Certaines espèces sont protégées, leur cueillette est interdite. Emportez vos déchets. En fonction du calendrier écologique, le site peut être partiellement ou totalement fermé.
- D'autres loisirs se pratiquent en forêt. Soyez vigilant, adaptez votre comportement à la situation.
- La responsabilité des usagers est engagée si les règles de sécurité de base ne sont pas respectées.
- Merci de respecter le matériel et de signaler tout dysfonctionnement.

Équipements nécessaires
Eau - Chaussures et tenue sportive adaptées - Matériel entretenu.

Equipements sur site : Table de pique-nique à proximité du parking.

Risques incendies :
Consulter la vigilance incendie https://www.risque-prevention-incendie.fr/var
L'accès au site est interdit en cas de fermeture des massifs par arrêté préfectoral.

Accessibilité

Accès Personnes à Mobilité Réduite sur une partie du parcours.

Le comité départemental de tir à l'arc favorise l'inclusion par le sport des personnes en situation de handicap et s'adapte au mieux à chaque personne.

Lieux de renseignement

Comité Départemental de Tir à l'arc
1337 Chemin de la Planquette, 83130 LA GARDE

cdarc83@gmail.com
Tel : 04 94 08 32 98
https://www.cdar83.fr